

# Programme : Capacité Transport de Voyageurs (léger -9pl)

**Durée:** 140h – 20 jours (136 heures de formation et 4 heures d'examen)

## Profils des stagiaires

Toute personne désirant créer une entreprise de transporteur public routier de personnes dans un véhicules n'excédent pas 9 places, conducteur compris.

## Prérequis

- Maîtrise de la langue française
- Maîtrise des opérations mathématique de base
- Un test d'évaluation des connaissances peut être fait avant signature de la convention

## Objectifs pédagogiques

- Préparation à l'examen pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport léger
- Acquisition de connaissance en réglementation (Commerciale, Sociale, Transport)
- Acquisition de connaissances en gestion économique et financière d'entreprise

## Contenu de la formation

- L'ENTREPRISE ET SON ACTIVITÉ FINANCIÈRE
  - Calculs et notions de base (Heures, Volumes, règle de trois...)
  - Le mécanisme de la TVA (Définition, Calcul ...)
  - L'amortissement d'un bien et d'un emprunt
  - Calcul d'un coût de revient en transport routier
  - La liasse fiscale et ses obligations
  - Le compte de résultat et les Soldes Intermédiaires de Gestion
  - Le bilan et les indicateurs financiers de l'entreprise
  - Le plan de trésorerie et l'anticipation du besoin en fond de roulement
  - Définir son besoin en fonction de ses ressources
  - Plan de financement de l'entreprise
- L'ENTREPRISE ET LE DROIT CIVIL ET COMMERCIAL
  - Le droit civil et le droit commercial
  - L'organisation judiciaire en France
  - Le mariage et les différents régimes matrimoniaux
  - Le commerçant et son fonds de commerce
  - Les étapes de la création d'entreprise
  - Les obligations relatives à la comptabilité d'entreprise
  - Sécurisation des emprunts
  - La facture et ses mentions obligatoires
  - Les moyens de paiements de l'entreprise
  - Les différences entre personne physique et personnalité morale
  - Les différents statuts juridiques

- **L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS**
  - Recruter et Embaucher
  - L'annonce de recherche de salarié
  - Les formalités relatives à l'embauche de salariés
  - Le droit social en France
  - Les contrats de Travail (CDI & CDD)
  - Les conditions de travail en France (Droit Social Français)
  - Le document unique
  - Le règlement intérieur et les instances représentatives du personnel
  - Les sanctions disciplinaires
  - Les conflits collectifs et individuels
  - La rupture du contrat de travail (modalités et obligations)
  - Les droits du salariés
  - Affichage et Registres obligatoires
- **L'ENTREPRISE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT NATIONAL**
  - La délégation de service public
  - Le code des marchés publics
  - L'organisation des transports publics routiers de voyageurs
  - Le contrat de transports
  - Droits, Obligations et Responsabilités des parties au contrat
  - Le régime de l'immatriculation (ATOUT FRANCE)
  - Les titres administratifs de circulation
  - Le transport de personnes à mobilité réduite
- **L'ENTREPRISE ET LA SÉCURITÉ**
  - Classification et caractéristiques des véhicules de transport
  - Le conducteur : Permis de conduite et Formation
  - La charte CO2
  - Le contrôle technique et l'entretien des véhicules de transport de voyageurs
  - Les documents obligatoires dans le cadre juridique du transport de voyageurs
- **L'ENTREPRISE ET SON ACTIVITÉ COMMERCIALE**
  - Entamer une démarche commerciale
  - Construire une stratégie commerciale
  - Les outils de la mercatique

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Etudes de cas
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Examen final d'une durée de 4h00 (Afin d'être recevable, le candidat doit obtenir une note minimale de 120/200, tout en ayant une note minimale de 50/100 à la partie QCM et 40/100 à la partie rédigée.)
- Attestation de participation à l'examen avec mention des notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen
  - En cas d'échec à l'examen : Attestation de suivi de la formation permettant de se présenter à nouveau à l'examen (Cf. Décision du 2 avril 2012 – chapitre VII).